



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DÉCEMBRE 2025  
DÉLIBÉRATION N° 2025-033

**Objet :**  
**Tarifs 2026 appliqués au cimetière**

**Rapporteur :**  
Gilles FRAYSSE

**Commission plénière :**  
Le 25 novembre 2025

**Convocation :**  
Le 03 décembre 2025

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	18
Représentés	7
Votants	25

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 décembre 2025 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDRT ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

**Absents représentés :**

S. DAVID a donné pourvoir à B. ESTREMANHO ; J. DJENAIDI a donné pourvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pourvoir à F. DA SILVA ; H. KÉRIVEL a donné pourvoir à I. LAFAYE ; C. MARTIN a donné pourvoir A. BELLANGER ; M. PROVOTAL a donné pourvoir à C. BOUËTARD ; C. SABRI a donné pourvoir à P. WITTERKERTH ;

**Absents non représentés :**

A. MUSY-BRELIER ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°2024-050 en date du 17 décembre 2024 fixant les tarifs du cimetière ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs du cimetière de 1 % par rapport à l'année précédente afin de tenir compte de l'inflation ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission plénière en date du 25 novembre 2025 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs du cimetière pour l'année 2026 comme suit :

Tarifs cimetière	2026
Caveau ou pleine terre	
15 ans	165.00 €
30 ans	345.00 €
50 ans	857.00 €
Columbarium	

15 ans	394.00 €
30 ans	660.00 €
Rachat plaque de fermeture	134.00 €
Taxe funéraire	
Exhumation / Inhumation	141.00 €
Révision ou réduction	165.00 €
Caveau provisoire	
10 premiers jours	37.00 €
Par jour supplémentaire	13.00 €

**PRÉCISE** que les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 09 décembre 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE\*

*Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*